



## Compte-rendu de réunion de la Commission Technique Départementale Cyclosport UFOLEP du CHER du vendredi 20 janvier 2017

#### Membres de la Commission Technique Départementale Cyclosport :

Jean-Luc ANDRÉ (Team Vélo Bourges) – Yves AURAT (SLD Fussy)

Gilles BIEMMI (US Méreau) – Franck CABELLO (Levet TT) – Hervé DAVID (UC Mehun)

Frédéric DELANOUE (Levet TT) – Xavier DESSACHY (ASEAB)

Didier GUÉRIN (ASLD St-Doulchard) – Pierre-Yves LHOMME (TV Bourges)

Alain MIHIET (Cher UFOLEP/USEP) – Philippe PARIS (SLD Fussy)

Jean-Paul PERRUCHE (US Méreau) – Éric POUZAINT (TC Gron)

Jean-Pierre RECKINGER (ASLC Mécachrome) – Valéry RONDIER (CSLG SAM)

Cédric THURIOT (CC Vierzon)

Présents: (Feuille de présence jointe en annexe 1)

Jean-Luc ANDRÉ – Yves AURAT – Gilles BIEMMI – Frédéric DELANOUE

Xavier DESSACHY – Didier GUÉRIN – Pierre-Yves LHOMME – Alain MIHIET

Philippe PARIS – Cédric THURIOT

Pascal PETIT (Comité Directeur UFOLEP)

#### Absents excusés :

Franck CABELLO – Hervé DAVID – Jean-Paul PERRUCHE – Éric POUZAINT Jean-Pierre RECKINGER – Valéry RONDIER

#### Absents excusés :

Marie-Christine CHARTRAIN (Référente UFOLEP)
Sybil CAMUS (Délégué UFOLEP/USEP)
Thierry PACHOT (Président du Comité Directeur UFOLEP)

### Ordre du jour :

- 1. Étude des demandes de descente de catégorie + 60 ans
- 2. Relecture et validation du Règlement particulier de la CTD 2017
- 3. Informations diverses.





Le Responsable de la CTD, Alain MIHIET remercie de leur présence les membres de la CTD (voir annexe 1).

En préambule de la réunion, Alain MIHIET tient à féliciter et remercier Franck CABELLO et Frédéric DELANOUE ainsi que les bénévoles du club Levet TT pour l'organisation du Championnat Régional UFOLEP de cyclo-cross à Levet le 15 janvier 2017.

Le Comité Régional tient également à remercier l'ensemble des membres du club Levet TT pour l'excellent travail et organisation réalisés lors de ce Championnat Régional.

Remerciements également aux membres de la CTD qui étaient présents et qui ont pu apporter une aide organisationnelle et technique.

Participation: 87 engagés – 83 partants

Il a noté que pendant ce Championnat Régional, un contrôle anti-dopage a été effectué sur 4 cyclo-cross men vainqueurs des 4 dernières épreuves.

Tout a été réalisé conformément à la charte et règlement anti-dopage.

Pour informations, en 2015, 150 contrôles anti-dopage ont été réalisés sur la piste de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Ces contrôles sont effectués dans le cadre d'un sport propre pour les futurs JO 2024 à PARIS.

## 1. Étude des demandes de changement de catégorie + 60 ans

Trois commissions de changement de catégorie auront lieu pour la saison 2017.

Le 20 janvier 2017 pour les cyclosportifs de +60ans, le 21 avril 2017 et le 16 juin 2017 pour les autres catégories.

Une seule demande de changement de catégorie a été étudiée par les membres de la Commission :

- Jean-Bernard THURIOT (CC Vierzon) 3ème catégorie → GSa : Accepté
- Conformément à la décision qui avait été prise lors de la réunion de la CTD du 9 septembre 2016, la demande de changement de catégorie (2<sup>ème</sup> catégorie → 3<sup>ème</sup> catégorie) de **Philippe DALLOIS** (ex. EC Vierzon) n'a pu être étudiée puisqu'il a changé du club fin 2016 (EC Vierzon → Team Vélo 41)
- Il est rappelé que lors d'un changement de département, le cyclosportif conserve sa catégorie précédente.

Yves AURAT (Responsable des cartes cyclosport) adressera un courrier au Responsable de club et au cyclosportif pour notifier sa descente avec un rappel particulier du § 9 du Règlement Particulier de la Commission Technique Départementale Cyclosport du Cher.





**Rappel** : Même si tous les cyclosportifs de + 60 ans peuvent prétendre à un changement de catégorie inférieure, la CTD se réserve le droit d'appliquer le § 9.2 "Supériorité manifeste" et le § 9.4 "Conséquences d'une descente de catégorie" du règlement de la Commission Technique Départementale pour ne pas accorder une descente systématique à un cyclosportif dans la catégorie inférieure.

#### Rappel du Règlement Particulier de la CTD 2017

#### 9 - CHANGEMENT DE CATEGORIE:

IMPORTANT: La rétrogradation d'un cyclosportif doit représenter la constatation avérée d'une difficulté durable à suivre le rythme du peloton dans sa catégorie. Celle-ci n'est pas faite pour permettre à un coureur de descendre sous prétexte de manque de résultats, pour briller dans la catégorie inférieure en trustant les podiums.

#### 9-1: CONDITIONS

- a) Tout cyclosportif qui souhaite faire une demande de descente de catégorie, devra avoir participé à un minimum de 5 compétitions dans sa seule catégorie (dont 3 au minimum effectuées dans le Cher)
- b) Pour les demandes de changement de catégorie qui auront lieu lors de la 1ème commission de descente (en avril), un minimum de 5 épreuves dans sa seule catégorie (dont 3 au minimum effectuées dans le Cher) sera également nécessaire dans les conditions suivantes :
  - seront prises en compte, 3 compétitions de la fin de saison précédente + 2 compétitions au minimum et obligatoires depuis le début de la saison en cours.

La demande de changement de catégorie sera effectuée sur l'imprimé règlementaire en vigueur. Le cyclosportif présentera un rapport de motivation circonstancié ainsi que les résultats obtenus au cours de ses participations.

Cette demande devra être <u>visée par le responsable de son club</u> avant d'être adressée à la Commission Technique Départementale.





#### Rappel du Règlement Particulier de la CTD 2017 (suite)

#### 9-2: SUPERIORITE MANIFESTE

L'application de la supériorité manifeste sera effective lorsque le cyclosportif ayant déjà été averti par courrier est récidiviste.

#### 9 - 3 : CATEGORIE DES 60 ANS ET PLUS

- a) Un cyclosportif de 2ème catégorie de plus de 60 ans qui accèdent en cours de saison à la 1ère catégorie, redescendra automatiquement la saison suivante en 2ème catégorie.
- Avant le 15 Janvier de chaque année, tout cyclosportif de 60 ans et plus pourra présenter une demande de changement de catégorie.
   Cette demande fera l'objet d'une étude par la Commission Technique Départementale qui statuera.

#### 9 - 4 : CONSÉQUENCES D'UNE DESCENTE DE CATÉGORIE

Pour qu'un cyclosportif puisse rester dans sa nouvelle catégorie, il ne devra pas obtenir de place dans les 5 premiers dans les 3 mois de compétition suivant la descente et avec un minimum de 3 courses effectives.

Cette disposition s'appliquera pour les catégories 2ème, 3ème, GSa et GSb, y compris pour les plus de 60 ans pour lesquels la prise en compte effective sera la première compétition de la nouvelle saison sur route.

Cette disposition ne sera pas appliquée pour les cyclosportifs de plus de 60 ans qui redescendent automatiquement de 1ère catégorie (Cf. § 9-3/a)

## 2. Validation du Règlement Particulier Cyclosport UFOLEP du CHER 2017

Relecture et validation du Règlement Particulier de la CTD 2017 par les membres de la Commission Technique Départementale.

Celui-ci sera mis en ligne sur le site UFOLEP 18. (http://www.cyclisme-ufolep18.fr/index.php/reglement-particulier)

Et sera commenté lors de la réunion du lundi 27 février 2017 en présence des clubs puis diffusé à chaque Responsable de Club.

XDES 4 / 10 Version du 23/01/2017





 Principales modifications du Règlement Particulier de la Commission Technique Départementale Cyclosport UFOLEP du CHER 2017

#### > Harmonisation du Règlement National

#### 5 - 3 : AUCUNE ÉPREUVE OUVERTE À LA CATÉGORIE INFÉRIEURE

#### Rappel du règlement National :

Même à l'essai, un cyclosportif ne peut courir occasionnellement dans une catégorie supérieure à la sienne.

Si un cyclosportif veut « s'essayer » dans une catégorie supérieure, il devra terminer la saison dans cette catégorie.

#### 5 - 4 : ENGAGEMENT AU CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL

- Pour participer au Championnat Départemental, tout cyclosportif devra avoir participé à 6 compétitions activités cyclistes (6 sur route OU 1 cyclo-cross ou VTT + 5 sur route obligatoires) dans le département du Cher.
- Le cyclosportif s'engagera auprès de son responsable de club avant la date limite fixée par l'organisateur.

#### > Harmonisation du Règlement Régional

#### 9-5: MONTEE AUX POINTS

#### Rappel du règlement Régional :

Les compétiteurs seront classés dans la catégorie immédiatement supérieure lorsqu'ils totaliseront dans leur catégorie, sur les seules épreuves UFOLEP et au cours de la même saison, 25 points et plus.

Un cyclosportif remplissant les conditions nécessaires devra, de lui-même, passer en catégorie supérieure et demander à la Commission Technique Départementale la carte correspondant à sa nouvelle catégorie.

En cas de non respect de ce passage en catégorie supérieure, le cyclosportif, après avoir reçu sa nouvelle carte, ne pourra prétendre à une descente durant les 2 années suivantes.





Principales modifications (suite)

#### 10 - RÉCLAMATIONS :

Cf. Fiche n°18 - § 10 du Règlement National.

Une réclamation est recevable :

- oralement dans le ¼ d'heure qui suit la proclamation des résultats. Elle est alors examinée par le jury des commissaires,

et/ou

- par écrit, dans un délai de 48 heures; elle comporte la signature personnelle du réclamant et est adressée au responsable de la CTD. Cette réclamation par écrit devra s'accompagner du versement d'une caution dont le montant est fixé chaque année par le Comité Directeur (50 € à ce jour). Si la réclamation est jugée injustifiée, la caution ne sera pas restituée.

#### 3. Informations diverses

- Effectifs activité cyclosport au 20/01/2017
  - 268 licenciés 282 licenciés en 2016 (légère baisse)
- Rappel des dates des différents championnats cyclosport et CLM :
  - Départemental cyclosport : 28 mai 2017 à Nohant-en-Graçay (organisation CC Vierzon)
  - Régional cyclosport : 25 juin 2017 à Neuvy-Saint-Sépulchre (36 Indre)
  - National cyclosport : 14 15 et 16 juillet 2017 à Saint-Sulpice-le-Guérétois (23 Creuse)
  - Départemental CLM : libre (appel à demande de candidature)
  - Régional CLM : libre (appel à demande de candidature)
  - National CLM: 16 et 17 septembre 2017 à Montbard (21 Côte-d'Or)
- ✓ La CTD du Cher lance un appel à candidature pour l'organisation du Championnat Départemental de CLM 2017.
- ✓ Le Comité Régional lance un appel à candidature pour l'organisation du Championnat Régional de CLM 2017.
  - Rappel d'Yves AURAT : Demande de cartes cyclosport et calendriers saison 2017.

Au 20 janvier 2017, seulement 40 demandes de cartes cyclosport ont été enregistrées.





Les demandes de cartes cyclosport sont à faire **avant le 15 février 2017** à Yves AURAT (coordonnées ci-dessous) exclusivement sur le formulaire règlementaire en vigueur sur le site Velo18 rubrique UFOLEP dûment renseigné.



Passée cette date, les cartes cyclosport ne seront délivrées que dans un délai compatible avec la réception des documents officiels.

#### aurat.yves@neuf.fr

14. route de la Dorotherie 18500 MEHUN-SUR-YÈVRE

**2** 02-48-57-20-55 - **3** 06-09-97-41-38

Toute demande de carte cyclosport ne peut se faire uniquement si le demandeur est licencié UFOLEP activité cyclosport.

**Pour tout nouveau licencié**, la demande de carte de compétiteur devra être renseignée avec précision par l'adhérent. Celle-ci sera jointe à la demande de carton cyclosport cidessus et envoyée à la CTD du Cher par le responsable de club. Sans ce document, le carton cyclosport ne sera pas établi.

#### Autre précision :

Au moment de la demande de la "carte de compétiteur", les licenciés "Série 3 FFC" ayant 50 points et moins au classement régional FFC de la saison précédente, devront fournir, à la Commission Départementale concernée la photocopie du classement régional FFC dans leguel apparaît leur classement et leur nombre de points.

Les cartons cyclosport seront distribués à chaque responsable de club lors de la réunion du **lundi 27 février 2017** et non individuellement au cyclosportif demandeur.





- Modifications du Règlement National Cyclosport 2017
  - Fiche n° 17 Changement de catégorie GSb +75 ans

#### > Cas des GSb âgés de plus de 75 ans au 31 décembre de l'année civile précédente

- a) Les GSb, âgés de plus de 75 ans au 31 décembre de l'année civile précédente, monteront en GSa en application du Règlement National et des dispositions spécifiques départementales (qui sont obligatoirement <u>plus restrictives</u> que le règlement national).
- b) Les GSa, âgés de plus de 75 ans au 31 décembre de l'année civile précédente, ne monteront pas en 3<sup>ième</sup> catégorie mais, en aucun cas, ils ne pourront dépasser le «nombre maximum de points et/ou de victoires» prévu aux dispositions départementales.

Si cette clause n'est pas respectée, le cyclosportif concerné sera immédiatement monté en 3<sup>ième</sup> catégorie aux conditions prévues par le Règlement National (Alinéa 5 des Remarques notifiées ci-dessus)

Fiche n° 17 – Mutation en cours de saison sportive

# > Cas des licenciés qui mutent pendant la saison sportive, quelle que soit la date de mutation :

- a) RAPPEL La saison sportive Activités Cyclistes va du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile en cours.
- b) En conséquence, au moment d'une mutation, le département d'accueil doit prendre en compte la totalité des points obtenus par le cyclosportif concerné, quel(s) que soi(en)t le(s) département(s) dans le(s)quel(s) il les a obtenus.
- c) Remarque Sur le site de la CNS (Gest Cartes > Consultations > Cyclosport), possibilité de vérifier les places et points obtenus par les licenciés.

Possibilité de consulter l'ensemble des fiches du Règlement National sur le site UFOLEP 18 <a href="http://www.cyclisme-ufolep18.fr/images/media/reglements/Reglement-National-Cyclosport-6-10-2016.compressed.pdf">http://www.cyclisme-ufolep18.fr/images/media/reglements/Reglement-National-Cyclosport-6-10-2016.compressed.pdf</a>

XDES 8 / 10 Version du 23/01/2017





Fin de séance.

• Prochaine réunion de la CTD + Clubs :

Lundi 27 février 2017 à 19h00 à l'UFOLEP du Cher, 5 rue Samson – BOURGES.

#### **♣** Ordre du jour :

- 1. Début de saison 2017
- 2. Distribution des cartes cyclosport et calendriers 2017
- 3. Lecture du nouveau Règlement Particulier 2017 de la CTD du Cher
- 4. Questions diverses.

Le Secrétaire

Le Responsable de la Commission Technique Départementale Cyclosport UFOLEP du CHER

Xavier DESSACHY

Alain MIHIET





#### Annexe - 1 -

## COMMISSION TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE CYCLOSPRORT UFOLEP DU CHER 2016 - 2017

## FEUILLE DE PRÉSENCE

## **RÉUNION DU 20/01/2017**

NOM	Prénom	CLUB	Emargement	Absent	Excusé	Non excusé
ANDRE	Jean-Luc	TEAM VELO BOURGES	$\mathcal{H}$			
AURAT	Yves	SLD FUSSY	Stures			
ВІЕММІ	Gilles	US MÉREAU	Pier			
CABELLO	Franck	LEVET TT		X	X	
DAVID	Hervé	UC MEHUN		X	X	
DELANOUE	Frédéric	LEVET TT	B.1	,	96°	
DESSACHY	Xavier	ASEA BOURGES	Jan .			
GUERIN	Didier	ASLD ST DOULCHARD	Sus			
LHOMME	Pierre-Yves	TEAM VELO BOURGES				
MIHIET	Alain	CHER UFOLEP/USEP	- Ontried	-		
PARIS	Philippe	SLD FUSSY	135			
PERRUCHE	Jean-Paul	US MÉREAU		Х	Х	
POUZAINT	Éric	TC GRON		Х	Х	
RECKINGER	Jean-Pierre	ASLC MECACHROME		Х	Х	
RONDIER	Valéry	CSLG SAM	<del>[]</del>	X	X	
THURIOT	Cédric	CC VIERZON	163			
PACHOT	Thierry	Comité Directeur UFOLEP		Х	Х	
PETIT	Pascal	Comité Directeur UFOLEP	Rost			
CHARTRAIN	Marie- Christine	Référente UFOLEP		Х	Х	
CAMUS	Sybil	Délégué UFOLEP / USEP		Х	Х	
			TOTAL	9	9	

XDES 1 2016/2017